

PROGRAMME DE FORMATION

URB05 -La gestion locative

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Les professionnels de l'immobilier relevant de la loi Hoguet

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Améliorer sa pratique professionnelle et monter en compétence

Objectifs pédagogiques :

Comprendre les aspects juridiques (formation du contrat, consentement et capacité, loi Hoguet, loi ALUR, éléments de jurisprudence) et comptable (dépôts de garantie, reddition des comptes) de la gestion locative.

Contenu et programme de la formation :

Thème juridique

Brefs appels juridiques : Formation du contrat, consentement et capacité,

Loi Hoguet

Impact de la loi A.L.U.R sur la gestion locative, bail et état des lieux type, honoraires

Éléments de jurisprudence sur la responsabilité de l'administrateur de biens

Thème comptable

États des lieux et gestion des dépôts de garantie

Établissement du compte rendu de gestion. Reddition des comptes

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)

Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique

Moyens et méthodes pédagogiques :

Méthodes pro actives déductives

Mise en situation collective, en sous-groupe

Échanges d'expériences (entre les intervenants et les stagiaires, entre les stagiaires)

Apports théoriques

Présentation dynamique et ludique des apports théoriques.

Documentation remise aux stagiaires : présentation et/ou livret du contenu théorique

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Horaires prévisionnels : 9h00-12h00 13h30- 17h30

Lieu et moyens techniques :

La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires